

Nos conseils, nos offres

POUR CHOISIR

**VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL**



Taxe d'apprentissage 2021

Taxe d'apprentissage 2021

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure une réforme importante de l'apprentissage et de ses modalités de financement. Ainsi, la loi a porté une nouvelle architecture de la taxe d'apprentissage, répartie en deux fractions, l'une de 87% dédiée au financement de l'apprentissage et la seconde, **le solde de 13% dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage et à l'insertion professionnelle.**

Les établissements/organismes/services habilités au titre de l'article L.6241-5 peuvent percevoir "les dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire".

Les formations technologiques et professionnelles sont celles qui, dispensées dans le cadre de la formation initiale, conduisent à des diplômes ou titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Ces formations sont dispensées, à temps complet et de manière continue,

Taxe d'apprentissage 2021

Versement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021

0,68%

De votre masse salariale brute 2020
(hors Alsace-Moselle)



QUOTA

**"BARÈME" OU SOLDE DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE**

87%

de votre taxe, versés à votre
OPCO de branche

13%

de votre taxe, versés en direct aux
établissements de votre choix



Bénéficiaires exclusifs :
les CFA



Etablissements habilités au regard des listes préfectorales (EPL, IUT, écoles supérieures, etc. ... avec au maximum 30% à destination d'organismes (EPA, C'Génial, ...))

Outil à destination des TPE/PME

- Cet outil permet de :
 - Calculer le montant de la part libératoire de 13% ;
 - D'effectuer la répartition entre établissements et organismes habilités ;
 - Editer les bordereaux de versement
 - En complément, un modèle de reçu libératoire, adressé aux entreprises à réception du versement.

Feuille 1 : calcul du montant de la part libératoire

Destiné principalement aux TPE/PME, ce classeur Excel est extrait d'un "kit" réalisé par l'OPCO Constructys.

Outre le calcul de la part libératoire, ce classeur offre la possibilité, à travers différentes feuilles, de gérer la répartition entre plusieurs établissements et d'éditer les bordereaux de versement afférents (nb : l'édition des bordereaux de versement est, au sens graphique, minimaliste).

Compléter le bloc "VOTRE ENTREPRISE" n'est nécessaire que pour utiliser cette dernière fonction. (cf. pages suivantes).

Ce classeur, peut permettre aux entreprises, et notamment aux structures de taille modeste, de verser aisément à votre établissement la part libératoire.

NB : Sont exonérées de cette part libératoire de 13%, les structures dont la masse salariale n'excède pas 109 528 € et ayant employé au moins 1 apprenti.

Déductions : voir annexe.

FORMULAIRE DE VERSEMENT DES 13% DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021			
Décret N°2019-1491 du 27 décembre 2019			
A REGLER AVANT LE 31 MAI 2021			
VOTRE ENTREPRISE			
SIRET SIEGE			
RAISON SOCIALE			
ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE		
CODE NACE	IDCC N°		
Personne à contacter			
TEL	EMAIL @		
MASSE SALARIALE ET EFFECTIFS 2019			
EFFECTIF MOYEN 2020	12	MASSE SALARIALE 2020	A 547 800 €
<i>La masse salariale à prendre en compte est celle des établissements situés en dehors de l'Alsace Moselle. Il n'y a pas de 13% dans ces départements.</i>			
Avez-vous employé un apprenti en 2019? <input type="checkbox"/>			
CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE			
TAXE BRUTE A * 0,68%	B		3 725,04 €
MONTANT DES 13% B * 13%	C		484,26 €
DEDUCTIONS <i>[voir notice]</i>	D		
MONTANT DES 13% A REGLER (C-D)	E		484,26 €
TOTAL A REGLER			F 484,26 €

DAFPIC

Délégation Académique
à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue

02 38 83 48 20
ce.dafpic@ac-orleans-tours.fr

2 rue du Carbone
CS 80017 – 45072 Orléans Cedex
2

GIP FTLV-IP

Formation Tout au Long de la
Vie – Insertion Professionnelle

02 38 83 48 20
ce.dafpic@ac-orleans-tours.fr

Retrouvez-nous sur

<https://gretaformation.ac-orleans-tours.fr>

GRETA VAL DE LOIRE

15 établissements
41 formations en
apprentissage
11 sites permanents

Siège Greta

Lycée Grandmont
6 avenue de Sévigné – CS
40411
37204 Tours Cedex 3
02 47 21 00 01
greta.vdl@ac-orleans-tours.fr



GRETA CŒUR 2 LOIRE

13 établissements
32 formations en
apprentissage
12 sites permanents

Siège Greta

Lycée Voltaire
3 avenue Voltaire
45072 Orléans
02 38 49 12 12
greta-c2l@ac-orleans-tours.fr

GRETA BERRY

8 établissements
32 formations en apprentissage
8 sites permanents

Siège Greta

Lycée Blaise Pascal
27 boulevard Blaise Pascal – BP 569
36019 Châteauroux
02 54 08 20 80
gretaberry@ac-orleans-tours.fr